

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 15 MARS 2024***L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars à 19 H 00***OBJET : FINANCES****Budget principal : Vote du Compte Financier Unique 2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **8 mars 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/040**Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoints au Maire*Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, M. ANNOUR,
Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ
BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,
Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
M. BAY, *Conseillers Municipaux***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme APARICIO TRAORE

(pouvoir à Mme CABOT)

Mme GUEDJ

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ B)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 19/03/24**Publiée le : 22/03/24****Le Maire,**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
FINANCES

Budget principal : Vote du Compte financier unique 2023 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L. 2121-31 ;

VU la délibération n°2022/205 du Conseil municipal du 9 décembre 2022 portant approbation du Budget Primitif pour l'année 2023 ;

VU la délibération n°2023/080 du Conseil municipal du 14 avril 2023 portant décision modificative n°1/2023 ;

VU la délibération n°2023/126 du Conseil municipal du 30 juin 2023 portant décision modificative n°2/2023 ;

VU la délibération n°2023/207 du Conseil municipal du 15 décembre 2023 portant décision modificative n°3/2023 ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances en date du 07 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique (CFU) de la Commune (exemplaire ci-joint), est la fusion du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

CONSIDÉRANT qu'il est dressé conjointement par l'Ordonnateur et le Comptable Public et repris dans un document unique ;

Sous la Présidence de Madame Céline CABOT, deuxième Adjointe au Maire,

Délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé conjointement par le Service de Gestion Comptable d'Ermont, et par Monsieur Xavier HAQUIN Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Après que Monsieur Xavier HAQUIN, Maire, se soit retiré,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

1) **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire, de la présentation faite du compte financier unique 2023 du budget principal de la Commune d'Ermont, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réalisations	17 410 831,13 €	18 895 293,19 €	45 952 202,67 €	48 475 022,47 €
Résultats de l'exercice	1 484 462,06 €		2 522 819,80 €	
Résultats 2022 reportés	4 158 125,11 €			7 450 311,27 €
Résultats de clôture	-2 673 663,05 €		9 973 131,07 €	
Restes à réaliser	3 549 287,13 €	5 259 645,65 €		
Résultats nets	-963 304,53 €		9 973 131,07 €	
Résultat net global	9 009 826,54 €			

2) **CONSTATE** pour la comptabilité du budget principal de la Commune, les identités de valeurs avec les indications transmises par le Service de Gestion Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;

4) **VOTE** et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN

Compte Financier Unique 2023

Note de présentation



Vu pour être annexé à
délibération n° 24/040 du 15/03/24
ERMONT, le 13/03/24
Le Maire,



Service des finances

Pôle Attractivité / Ressources

SOMMAIRE

1 – La section de fonctionnement	3
1A – Les recettes de fonctionnement	4
1B – Les dépenses de fonctionnement	6
1C – Le résultat de fonctionnement 2023	8
2 – La section d'investissement	8
2A – Les recettes d'investissement	8
2B – Les dépenses d'investissement	10
3 – La dette	12
4 – Conclusion	12

La Ville d'Ermont présente son second Compte Financier Unique (CFU), qui remplace, depuis l'adoption de la norme comptable M57, le compte de gestion et le compte administratif.

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document en lieu et place des deux précédents, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux. Réalisé conjointement avec le SGC, il est validé par la Trésorière municipale.

Il simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

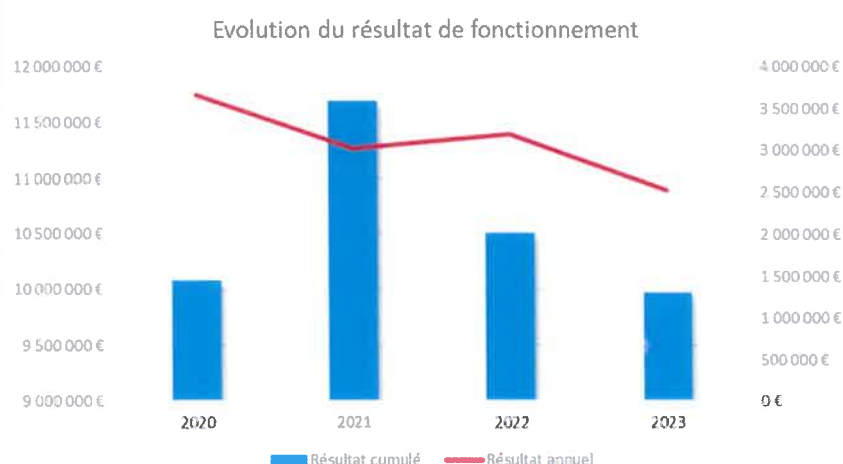
Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche cohérente pour l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et ancien CA)

Comme l'impose l'article L.2313-1 du CGCT pour le Compte Administratif, la présentation brève et synthétique retrace ci-après les informations financières essentielles afin d'en saisir les enjeux.

1 – La section de fonctionnement

L'exercice 2023 présente un résultat annuel de 2 522 819,80 €, en baisse de 21 % par rapport à 2022. Cette baisse s'explique par le solde des opérations patrimoniales, liées aux cessions immobilières par exemple, enregistrées aux chapitres 67 **dépenses exceptionnelles** et 77 **recettes exceptionnelles**.



Au 31 décembre 2023, les recettes **annuelles** de fonctionnement sont de 48 475 022,47 €, les dépenses de 45 952 202,67 €.

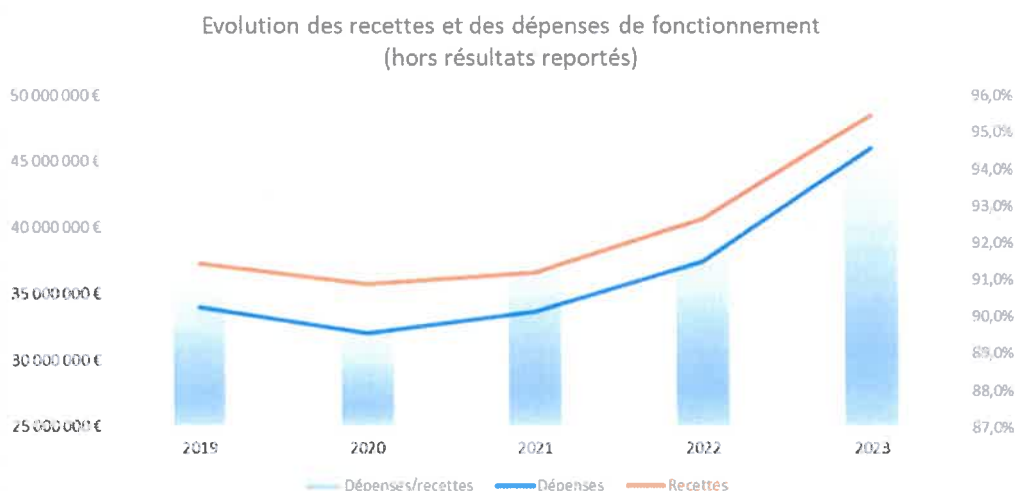
En reprenant l'excédent 2022 inscrit au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté, le **résultat cumulé de clôture 2023 est de 9 973 131,07 €.**

Présenté déjà depuis plusieurs exercices, le **ratio d'indépendance financière globale** (produits des contributions directes et de la tarification sur les recettes réelles totales) mesure le poids des recettes sur lesquelles la collectivité peut directement agir (vote des taux, des tarifs communaux) sur l'ensemble de ses recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio baisse depuis 3 années, montrant que nos recettes proviennent davantage de sources sur lesquelles nous n'avons pas de maîtrise.

2019	2020	2021	2022	2023
53,62%	52,43%	55,62%	55,11%	51,81%

Entre 2019 et 2022, les dépenses représentaient entre 89,7 et 92,1 % des recettes, elles pèsent pour 94,8 % en 2023.



1A – Les recettes de fonctionnement

= 55 925 333,74 € dont excédent 2022 reporté = 7 450 311,27 €

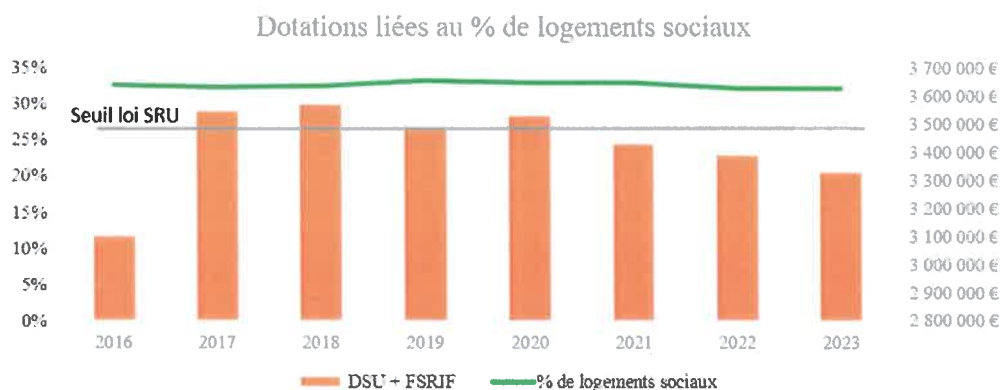
Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de logements sociaux sur notre ville.

Pour rappel, la loi Solidarité et Renouveau Urbain (dite loi SRU) du 13 décembre 2000 impose aux communes un taux de logements sociaux de 25%. Les communes qui ne disposent pas d'assez de logements sociaux doivent rattraper leur retard. Ces communes sont dites déficitaires et soumises à la SRU. Chaque commune déficitaire est alors :

- redevable d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources, proportionnel à son potentiel fiscal et au déficit en logement social par rapport à l'objectif légal,

- soumise à un rythme de rattrapage défini pour trois ans qui doit lui permettre d'atteindre le taux légal en 2025

Notre taux de logements sociaux est de 32,17 % en 2023, toujours stable depuis 2016.



Hors résultat 2022 reporté, produits exceptionnels (liés aux cessions immobilières et de véhicules), et aux opérations d'ordre vers la section d'investissement, les recettes de fonctionnement sont de **40 119 091,97 €**, soit plus élevées de 117 918,38 € qu'en 2022.

Les recettes de fonctionnement se présentent au 31 décembre 2023 telles que :

Chap.	Libellé	Titres 2022	Titres 2023	Variat° 2023/2022	
013	Atténuations de charges	144 337,88 €	52 315,25 €	-92 022,63 €	-63,76%
70	Produits des services	4 223 040,00 €	4 780 551,80 €	557 511,80 €	13,20%
73	Impôts et taxes	3 897 200,00 €	4 003 098,00 €	105 898,00 €	2,72%
731	Fiscalité locale	20 141 872,60 €	21 287 271,53 €	1 145 398,93 €	5,69%
74	Dotations, subventions et participations	10 521 972,93 €	8 956 805,37 €	-1 565 167,56 €	-14,88%
75	Autres produits de gestion courante	1 072 750,17 €	1 039 050,02 €	-33 700,15 €	-3,14%
76	Produits financiers	0,01 €	0,00 €	-0,01 €	-100,00%
Recettes hors produits exceptionnels et opérations d'ordre =		40 001 173,59 €	40 119 091,97 €	117 918,38 €	0,29%
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 314 758,11 €	7 450 311,27 €	135 553,16 €	1,85%
77	Produits exceptionnels	598 185,47 €	6 804 824,91 €	6 206 639,44 €	1037,58%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 598,00 €	1 551 105,59 €	1 535 507,59 €	9844,26%
Total reporté + produits exceptionnels et opérations d'ordre =		7 928 541,58 €	15 806 241,77 €	7 877 700,19 €	99,36%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT =		47 929 715,17 €	55 925 333,74 €	7 995 618,57 €	16,68%

Les **atténuations de charges** au chapitre 013 retracent les remboursements par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) principalement sur les dépenses de personnel pour les agents non titulaires.

Le chapitre 70 **produits des services** augmente de 557 511,80 €, notamment suite au passage d'écritures comptables de régularisation.

Au chapitre 73 **impôts et taxes**, l'augmentation de l'attribution de compensation de 216 000 € est liée à la clôture du budget annexe ZAC Ermont-Eaubonne de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et d'une provision qui était constituée sur ce budget.

La fiscalité locale augmente de 7,6 % du fait de l'augmentation des bases fiscales inscrite dans la Loi de Finances pour 2023, ainsi que la perception de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Chapitre et compte	Titres 2022	Titres 2023	2023/2022
73 - Impôts et taxes (hors 731)	3 897 200,00 €	4 003 098,00 €	2,7%
Attribution de compensation	1 677 053,00 €	1 893 053,00 €	12,9%
Dotations de solidarité communautaire	553 900,00 €	539 414,00 €	-2,6%
FSRIF	1 666 247,00 €	1 570 631,00 €	-5,7%
731 - Fiscalité locale	20 141 872,60 €	21 237 312,53 €	5,4%
Impôts directs locaux	18 149 417,00 €	19 531 295,00 €	7,6%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	394 751,10 €	538 335,08 €	36,4%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	1 597 704,50 €	1 167 682,45 €	-26,9%
Total général	24 039 072,60 €	25 240 410,53 €	5,0%

 - 430 022,05 €

Un élément marquant est la baisse de près de 27 % (-430 022,05 €) du produit de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation. Il s'agit là d'un marqueur important de la baisse du nombre des transactions immobilières sur notre Ville, comme sur le reste du territoire national d'ailleurs.

Le chapitre 74 dotations, subventions et participations baisse de 14,88 % par rapport à 2022 (- 1 565 167,56 €) pour deux raisons :

- En 2022 la Ville d'Ermont a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 673 525 € de l'État pour compenser la suppression du produit de la taxe d'habitation versée aux syndicats de communes (article 41-1 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022)
- En 2022 la Caisse d'Allocations Familiales versait les participations liées à la Petite Enfance sur le budget Ville ; depuis 2023 et l'extension des missions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), c'est ce budget qui encaisse ces recettes.

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) et les **opérations d'ordre entre sections** (chapitre 042) sont liés, comme indiqué plus haut aux écritures patrimoniales et à la dotation aux amortissements.

1B – Les dépenses de fonctionnement

= 45 952 202,67 €

Évolution des dépenses de fonctionnement 2022/2023

Chap.	Libellé	Mandats 2022	Mandats 2023	Variat* 2023/2022
011	Charges à caractère général	11 940 267,00 €	12 346 346,95 €	406 079,95 € 3,40%
012	Charges de personnel	20 697 972,94 €	19 953 345,52 €	-744 627,42 € -3,60%
014	Atténuations de produits	117 472,20 €	0,00 €	-117 472,20 € -100,00%
65	Autres charges de gestion courante	2 637 113,20 €	3 917 112,67 €	1 279 999,47 € 48,54%
66	Charges financières	120 500,00 €	224 390,62 €	103 890,62 € 86,22%
	penses hors charges exceptionnelles et opérations d'ordre =	35 513 325,34 €	36 441 195,76 €	927 870,42 € 2,61%
67	Charges exceptionnelles	257 760,51 €	17 563,09 €	-240 197,42 € -93,19%
68	Provisions	0,00 €	55 000,00 €	55 000,00 € Non significatif
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 643 600,99 €	9 438 443,82 €	7 794 842,83 € 474,25%
	Charges exceptionnelles et opérations d'ordre =	1 901 361,50 €	9 511 006,91 €	7 609 645,41 € 400,22%
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT =	37 414 686,84 €	45 952 202,67 €	8 537 515,83 € 22,82%

Les charges exceptionnelles et les opérations d'ordre sont liées aux écritures de cessions immobilières et mobilières ainsi qu'à la dotation aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement hors charges exceptionnelles et opérations d'ordre entre sections (elles aussi liées aux opérations patrimoniales) augmentent de 2,6 %.

Une gestion « en bon père de famille » de nos **charges à caractère général** (chapitre 011), grâce à un travail récurrent d'adéquation entre le projet communal et la recherche quotidienne d'économies nous permet de limiter la hausse de ce chapitre par rapport à l'exercice 2022 à + 3,4 % (+ 406 079,95 €). Les principales hausses sont :

- | | |
|---|----------------|
| • Fluides (électricité, gaz, ménage, téléphone, carburant...) | + 151 358,07 € |
| • Entretien des bâtiments | + 143 910,79 € |
| • Entretien des espaces verts | + 138 654,34 € |

Les mesures d'économies d'énergies sur le gaz par exemple, telles que la baisse à 19° du chauffage dans les bâtiments communaux ou la fermeture de la piscine pendant deux semaines nous on permis d'économiser plus de 932 MWh d'énergie, limitant ainsi le surcout à 180 K€ par rapport à 2022.

Compte tenu du transfert des agents du service Petite Enfance au CCAS, on observe une baisse d'un peu plus de 1,236 million d'euros sur le chapitre 012 **charges de personnel**.

Cette baisse de dépenses du chapitre 012 est compensée par une hausse de la subvention au CCAS à due concurrence au chapitre 65 **autres charges de gestion courante**.

A périmètre constant, les charges de personnel sont retraitées à 21 189 345 €, soit + 491 372 € (+ 2,37 %).

Comme indiqué ci-dessus, le chapitre 65 **autres charges de gestion courante** augmente de 1 279 999,47 € principalement avec la hausse de la subvention au CCAS (la subvention totale au CCAS a été de 2 346 000 € en 2023). A ce chapitre sont aussi pris en compte :

- | | |
|---|--------------|
| • Contingent incendie versé au SDIS du Val d'Oise | 552 890,93 € |
| • Subvention aux associations | 482 452,39 € |

Les intérêts de la dette sont imputés au chapitre **charges financières**, soit 224 390,62 €.

1C – Le résultat de fonctionnement 2023

Les dépenses de fonctionnement ayant augmenté plus que les recettes (+ 22,82 % / + 16,68 %), le résultat annuel 2023 baisse de 677 450,42 €. Ceci a constitué un point de vigilance dans la construction du budget primitif 2024.

FONCT.	Libellé	2022	2023	Variat° 2023/2022	
	RESULTAT ANNUEL	3 200 270,22 €	2 522 819,80 €	-677 450,42 €	-21,17%
	RESULTAT CUMULE	10 515 028,33 €	9 973 131,07 €	-541 897,26 €	-5,15%

2 – La section d'investissement

Hors déficit d'investissement 2022 reporté (4 158 125,11 €), les dépenses d'investissement sont réalisées à 97,70 % (restes à réaliser inclus). Les recettes le sont à 86,67 % (restes à réaliser inclus également).

2A – Les recettes d'investissement

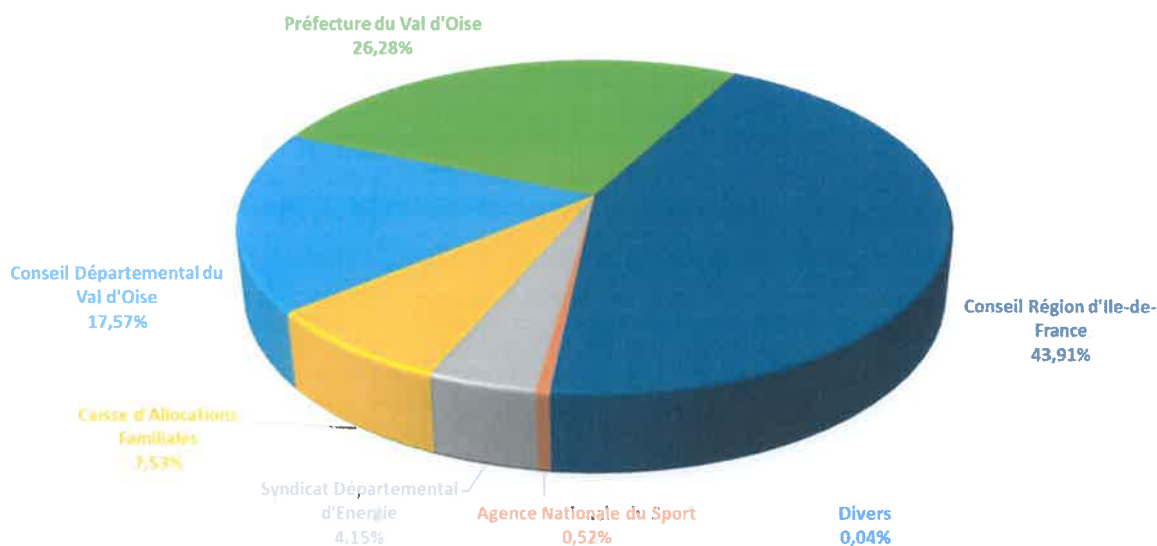
= 18 895 293,19 €

Hors opérations d'ordre, les recettes d'investissement sont réalisées à 77,88 % (restes à réaliser inclus).

Chap.	Libellé	Titres 2022	Titres 2023	Crédits ouverts 2023	Restes à réaliser	% réalisation 2023 (Titres + RAR)
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 584 627,61 €	4 258 094,05 €	7 279 167,53 €	2 993 434,88 €	100%
13	Subventions d'investissement reçues	706 715,23 €	1 161 474,93 €	3 675 191,85 €	2 266 210,77 €	93%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 003 617,96 €	4 003 915,26 €	7 902 000,00 €	0,00 €	51%
20	Immobilisations incorporelles	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%
21	Immobilisations corporelles	539 973,10 €	7 545,60 €	7 545,60 €	0,00 €	100%
Recettes d'investissement hors opérations d'ordre =		10 842 433,90 €	9 431 029,84 €	18 863 904,98 €	5 259 645,65 €	77,88%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 143 059,89 €	9 438 443,82 €	1 300 000,00 €	0,00 €	726%
041	Opérations patrimoniales	355 658,91 €	25 819,53 €	28 639,92 €	0,00 €	90%
021	Virement de la section de fonctionnement			220 263,26 €	0,00 €	0%
024	Produit des cessions			7 456 401,00 €	0,00 €	0%
Recettes d'ordre =		1 498 718,80 €	9 464 263,35 €	9 005 304,18 €	0,00 €	105,10%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =		12 341 152,70 €	18 895 293,19 €	27 869 209,16 €	5 259 645,65 €	86,67%

Les sommes titrées au chapitre 13 **subventions d'investissement reçues** sont retracées ci-dessous. La recherche de subvention est systématique pour nos projets d'investissement. Il convient de noter l'accompagnement de la Région Ile-de-France dans le cadre du budget participatif pour plus de 139 000,00 €.

Financier et objet	Titre 2023
Agence Nationale du Sport	6 078,00 €
Jeux dans les cours d'écoles	6 078,00 €
Caisse d'Allocations Familiales	87 548,10 €
Aide à la reconstruction MDQ, Espérance suite à l'incendie	30 499,00 €
Aide à l'investissement A Petits Pas	9 468,45 €
Travaux aire de jeux crèche A Petits Pas	22 759,73 €
Aide à l'investissement en ALSH	24 374,39 €
Informatisation du Relais Petite Enfance	446,53 €
Conseil Départemental du Val d'Oise	204 136,52 €
Cuisine Pasteur	187 200,00 €
Travaux dans les écoles	16 936,52 €
Conseil Région d'Ile-de-France	510 180,86 €
Aide à l'achat d'abris à vélos	10 000,00 €
Aide à l'achat de purificateurs d'air	17 544,15 €
Budget participatif - Achat de matériel électrique pour le service des Espaces Verts	8 000,00 €
Budget participatif - Achat d'un véhicule électrique	10 000,00 €
Budget participatif - Aménagement paysager parc de la mairie	3 000,00 €
Budget participatif - Arrosage automatique sur le projet de l'annexe A	10 000,00 €
Budget participatif - création d'une piste cyclable	5 000,00 €
Budget participatif - Création parc arboré rue du Général de Gaulle	87 179,88 €
Budget participatif - Déplacement des employés communaux pour achat de vélos	6 000,00 €
Budget participatif - Installation de LED rue de Sannois	10 000,00 €
Cuisine Pasteur	320 000,00 €
Installation de canisettes et caniparcs	6 139,24 €
Soutien à l'équipement des forces publiques	5 108,00 €
Travaux TPF	12 209,59 €
Divers	499,00 €
Divers	499,00 €
Préfecture du Val d'Oise	305 310,39 €
Amendes de Police	38 211,00 €
DSIL - Réhabilitation pavillon Beau Lieu	120 000,00 €
DSIL - Travaux au TPF	80 987,74 €
DSIL - Travaux isolation thermique GS V. Hugo	66 111,65 €
Syndicat Départemental d'Energie	48 221,06 €
Eclairage public	48 221,06 €
Total =	1 161 973,93 €



Le chapitre 10 **dotations, fonds divers et réserves** contient :

- Affectation du résultat 2022 3 064 732,65 €
- Fonds de Compensation de la TVA 899 042,45 €
- Taxe d'aménagement 294 318,95 €

Sur la partie bilancielle du Compte Financier Unique, ces sommes sont à l'actif de notre bilan dans la rubrique **fonds propres**.

L'emprunt de 4 000 000,00 € encaissé en 2024 est comptabilisé au chapitre 16 **emprunts et dettes assimilées**, comme les cautions encaissées par la Ville pour les biens immobiliers dont nous sommes propriétaires.

Les opérations d'ordre sont liées aux cessions de biens immobiliers ou mobiliers de 2023 ainsi qu'à la dotation aux amortissements.

2B – Les dépenses d'investissement

= 21 568 956,24 €

Hors opérations d'ordre, et restes à réaliser compris, les dépenses d'investissement sont exécutées à 90 % :

Chap.	Libellé	Mandats 2022	Mandats 2023	Crédits ouverts 2023	Restes à réaliser	% réalisation 2023 (Mandats + RAR)
10	Dotations, fonds divers et reserves	6 037,28 €	0,00 €	58 806,25 €	58 806,25 €	100%
16	Emprunts et dettes assimilées	935 830,02 €	947 024,57 €	1 029 400,00 €	0,00 €	92%
20	Immobilisations incorporelles	216 566,60 €	232 388,20 €	325 210,93 €	50 455,96 €	87%
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	46 210,61 €	0,00 €	0%
21	Immobilisations corporelles	8 417 115,87 €	11 286 666,76 €	15 572 411,86 €	2 858 064,05 €	91%
23	Constructions en cours	918 393,65 €	2 867 826,48 €	3 893 159,75 €	581 960,87 €	89%
27	Autres immobilisations financières	70 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	100%
	Dépenses d'investissement hors déficit reporté et opérat* d'ordre =	10 563 943,42 €	15 833 906,01 €	21 425 199,40 €	3 549 287,13 €	90%
001	Résultat d'investissement reporté	5 564 077,48 €	4 158 125,11 €	4 158 125,11 €	0,00 €	100%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 598,00 €	1 551 105,59 €	0,00 €	0,00 €	0%
041	Opérations patrimoniales	355 658,91 €	25 819,53 €	28 140,92 €	0,00 €	92%
	Dépenses d'investissement d'ordre =	5 935 334,39 €	5 735 050,23 €	4 186 266,03 €	0,00 €	137%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =	16 499 277,81 €	21 568 956,24 €	25 611 465,43 €	3 549 287,13 €	98%

Hormis 929 032,05 € de remboursement en capital de la dette, le chapitre 16 **emprunts et dettes assimilées** retrace aussi les écritures liées au remboursement des cautions sur les logements dont la Ville est propriétaire et qu'elle met en location, mais aussi 15 000,00 € de remboursement d'un prêt sur travaux versée par la Caisse d'Allocations du Val d'Oise relatif à des travaux sur l'ALSH V. Hugo.

L'achat de logiciels et de frais d'études ont été mandatés pour 232 388,20 € au chapitre 20 **immobilisations incorporelles**.

Au chapitre 21 *immobilisations corporelles*, on peut noter :

• Acquisitions immobilières dont la résidence Jeanne d'Arc	4 549 716,89 €
• Travaux de voirie	820 619,19 €
• Achat de véhicules	234 611,79 €
• Travaux relatifs à l'éclairage public	578 303,53 €
• Aménagement de la place Jacquet	347 694,02 €
• Autres aménagements d'espaces verts	357 352,28 €
• Achat de matériel informatique	133 362,30 €
• Solde des fresques murales	232 363,25 €
• Travaux dans les divers logements municipaux	362 121,32 €
• Travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux	243 588,81 €
• Réhabilitation pavillon Richepin	216 321,46 €
• Travaux pavillon Beau Lieu	135 916,08 €
• Divers travaux dans les écoles	150 602,58 €
• Achat de matériel et de mobilier pour les écoles	122 215,41 €

Au chapitre 23 *travaux en cours*, ont été mandatés :





• Cuisine centrale en liaison chaude	1 501 036,52 €
• Cuisine satellite Pasteur	1 366 537,96 €

Au 31 décembre, le résultat annuel d'investissement était positif à 1 484 462,06 €.

	Libellé	2022	2023	Variat° 2022/2021	
INVEST.	RESULTAT ANNUEL	1 405 952,37 €	1 484 462,06 €	78 509,69 €	5,58%
	RESULTAT CUMULE	-4 158 125,11 €	-2 673 663,05 €	1 484 462,06 €	-35,70%

3 – La dette

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de notre dette était de 11 734 345,63 €, soit 396,15 € / habitant (population DGF 2023 = 29 621 hab.)

	Nombre de financements	7	11 734 346€ CRD (au 31/12/2023)
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 4 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	12 ans	
	Taux fixe (part de l'encours)	56,13%	2,28% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023)
	Taux variable (part de l'encours)	43,87%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 012 K€	1 239 379€ Annuité (due sur 2023)
	Intérêts	227 K€	
	ICNE au 31/12/2023	52 K€	
	€ster	3,88% ↗ (1,89% au 01/01/2023)	2,49% Taux fixe 15 ans ↘ (2,92% au 01/01/2023)
	Taux fixe 10 ans	2,6% ↘ (3,08% au 01/01/2023)	
	Taux fixe 20 ans	2,4% ↘ (2,76% au 01/01/2023)	

4 – Conclusion

L'exécution du budget 2023 retracé dans le Compte Financier Unique, permet l'affectation du résultat de fonctionnement telle que ci-dessous présentée :

Excédent de fonctionnement 2023 cumulé à affecter en 2024	9 973 131,07 €
Déficit d'investissement 2024 cumulé	-2 673 663,05 €
Résultat cumulé 2023 =	7 299 468,02 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 710 358,52 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-963 304,53 €
1° - Affectation au 1068 (couverture minimale du besoin de financement)	963 304,53 €
2° Affectation complémentaire au compte 1068 en 2024	0,00 €
3° - Report en fonctionnement compte R-002	9 009 826,54 €
4° - Report en investissement au compte D-001	-2 673 663,05 €